

1 – INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Fournir tous les renseignements demandés (utiliser des formulaires additionnels au besoin).

Transmettre le formulaire complété et signé par le propriétaire ou exploitant du commerce à l'adresse courriel suivante infomrc@margueritedyouville.ca ou par la poste au 609 route Marie-Victorin, Verchères, Québec, J0L 2R0.

Le texte du règlement peut être consulté dans la section « 2008-47 Règlement sur l'assainissement des eaux » sur le site Internet de la MRC (www.margueritedyouville.ca). Pour toute question, veuillez contacter la personne responsable de l'application du règlement au 450 583-3301, poste 247.

2 – IDENTIFICATION

Raison sociale :	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) :
Adresse (lieu des activités) :	Code postal :
☐ Propriétaire ☐ Locataire Égout du bâtiment connecté à : ☐ Réseau municipal ☐ Fosse septique ☐ Autre : _____	

Adresse postale (si différente de l'adresse civique) :

3 – PROPRIÉTAIRE OU EXPLOITANT DU COMMERCE (OU INSTITUTION)

Nom complet :	Fonction :
Courriel :	Téléphone :

4 – NATURE DES ACTIVITÉS

Cocher les activités réalisées sur place et remplir les cases correspondantes à vos activités

Type	Cochez	Activité	Prétraitement requis (non limitatif)
Usage générant des sédiments	☐	Mécanique / Réparation de véhicules	Dessableur, décanteur ou équipement équivalent
	☐	Quai de déchargement	
	☐	Lavage de véhicules, de pièces, etc.	
	☐	Manutention de terre, sable, agrégats, etc.	
	☐	Autre :	

Type	Cochez	Activité	Capacité en véhicules par semaine	Nombre de postes de travail	Prétraitement requis (non limitatif)	
					Séparateur eau / huile	Dessableur, Décanteur
Ateliers d'entretien, de réparation, de lavage de véhicules moteurs ou de pièces mécaniques	☐	Mécanique véhicules automobiles			X	X
	☐	Mécanique véhicules lourds			X	X
	☐	Lavage de véhicules			X	X
	☐	Réparation / Entretien pièces véhicules			X	X
	☐	Application d'antirouille			X	X
	☐	Fabrication mécanique/ usinage			X	X
	☐	Réparation carrosserie*				
	☐	Réparation transmission / radiateur*				
	☐	Lavage de pièces / dégraissage*				
	☐	Installation d'accessoires de véhicules*				
	☐	Esthétique de véhicules*				
	☐	Vente de véhicules*				
	☐	Vente de carburant*				
	☐	Autre :				

* Prétraitement requis à valider selon les activités du commerce

Les activités citées au présent document sont assujetties aux extraits suivants du Règlement n° 2008-47 de la CMM :

Article 4. c) : « Le propriétaire ou l'exploitant d'une entreprise doit s'assurer que toutes les eaux provenant de l'entreprise susceptible d'entrer en contact avec de l'huile sont, avant d'être déversées dans un ouvrage d'assainissement, traitées par un séparateur eau-huile. Il doit s'assurer que le séparateur eau-huile est installé, utilisé et entretenu correctement ».

Article 4. d) : « Le propriétaire ou l'exploitant d'une entreprise doit s'assurer que toutes les eaux provenant de l'entreprise susceptible de contenir des sédiments sont, avant d'être déversées dans un ouvrage d'assainissement, traitées par un dessableur, un décanteur ou un équipement de même nature. Il doit s'assurer que le dessableur, le décanteur ou l'équipement de même nature est installé, utilisé et entretenu correctement. Notamment, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, le propriétaire ou l'exploitant d'une entreprise effectuant l'entretien, la réparation ou le lavage de véhicules moteurs et le propriétaire ou l'exploitant d'une entreprise utilisant des rampes d'accès et de chargement pour camions sont visés par ces obligations ».

5 – DESCRIPTION DES ÉQUIPEMENTS

--Avez-vous un séparateur eau-huile fonctionnel pour récupérer toutes les eaux susceptibles de contenir des huiles captées par le réseau de drainage? Oui ☐ Non ☐

Si non, pour quelle raison? _____

Si oui,

Fabricant (nom) : _____ Modèle : _____ Date d'installation : _____

Le séparateur eau-huile est-il vidangé et nettoyé régulièrement par une entreprise qualifiée? Oui ☐ Non ☐

Nom de l'entreprise : _____ Fréquence de la vidange : _____

Contrat de vidange à transmettre lors de l'envoi du formulaire. Contrat joint? Oui ☐ Non ☐

-Avez-vous un puisard de captage ou décanteur fonctionnel pour récupérer les eaux susceptibles de contenir des sédiments captés par le réseau de drainage? Oui ☐ Non ☐

Si non, pour quelle raison? _____

Si oui,

Le puit de captage ou décanteur est connecté au : ☐ Réseau sanitaire ☐ Réseau pluvial ☐ Autre : _____

Fabricant (nom) : _____ Modèle : _____ Date d'installation : _____

Le piège à sédiments est-il vidangé et nettoyé régulièrement par une entreprise qualifiée? Oui ☐ Non ☐

Nom de l'entreprise : _____ Fréquence de la vidange : _____

Contrat de vidange à transmettre lors de l'envoi du formulaire. Contrat joint? Oui ☐ Non ☐

6 – DÉCLARATION PAR LA PERSONNE RESPONSABLE (PROPRIÉTAIRE OU EXPLOITANT)

Je confirme que tous les renseignements déclarés sont véridiques, exacts et complets au meilleur de ma connaissance.

Signature _____

Date _____

Nom (en lettres moulées) _____

Titre ou fonction _____

Téléphone _____

Télécopieur _____

Courriel _____

7 – À L'USAGE DE LA MRC

Inspection des prétraitements en place :

- Séparateur eau-huile conforme : ☐ Oui ☐ Non ☐ N/A

- Puisard de captage/dessableur/décanteur conforme : ☐ Oui ☐ Non ☐ N/A

Commentaire/Intervention à faire :

Nom de l'inspecteur : _____ Signature : _____ Date : _____